

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : Marinette BRELIERE, Marie-Christine BABARIT, Sophie NOÉ, Sylvie NAULIN ; MM : Patrick BECK, Kévin DASSONVILLE (départ à 19h30), M. Grégoire REBEILLEAU (arrivé à 19h09) et Alexandre SAINT PAUL

ABSENTE : Madame Anaïs DASSONVILLE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Léonard CHANCELLE donne procuration à M. Alexandre SAINT PAUL, M. Didier LE ROUZIC donne procuration à Mme Sylvie NAULIN, M. Patrice CHESNEAU donne procuration à M. Patrick BECK (procuration prise lors du Conseil)

EXCUSÉ :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE

PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : Mme Virginie VERMERSCH, M. Sébastien VOYER et M. Thierry BOURREAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUILLET 2025

1. DÉLIBÉRATION : REVISION DES LOYERS

Mme Marinette BRELIERE, locataire d'un logement communal et Mme Sylvie NAULIN locataire d'un local professionnel, ne participeront pas aux votes de cette délibération.

Dans un premier temps le Conseil vote pour l'annulation de la délibération prise lors du dernier conseil du 28 juillet.

A la majorité le Conseil valide l'annulation de la délibération du 28 juillet 2025 concernant la Révision des loyers pour l'année 2025.

Monsieur le Maire explique au Conseil, que le taux prix lors de la précédente réunion excédait l'indice légal d'augmentation à savoir 144.64 (indice de référence des loyers pour le 4^{ème} trimestre) soit une variation annuelle de 1.89%. Il faut donc de nouveau voter pour valider ou non l'augmentation pour les loyers communaux et de fixer une date de prise d'effet.

Révision des loyers Communaux :

Après délibération et vote à main levée, le Conseil, décide à la majorité, d'augmenter les loyers communaux de 1.89% à compter du 1^{er} octobre 2025.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Révision des loyers du village Artisans d'arts :

Concernant les loyers des artisans d'Art, l'indice à prendre en compte est de 2108 correspondant à l'ICC pour le 4^{ème} trimestre soit une variation annuelle de -2.4965%. Les montants vont donc se retrouver à la baisse par rapport à l'année précédente.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil, décide à la majorité, de baisser les loyers des artisans d'art de -2.4965% à compter du 1^{er} octobre 2025.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

2. DÉLIBÉRATION : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2028,

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;

D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture de gaz naturel ;

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de gaz naturel issu du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3. DÉLIBÉRATION : DEVIS FONTAINE

Suite à la présentation des différents modèles de fontaine par l'entreprise Baserolo et la validation du projet n°3 par les membres du Conseil lors de la séance du 28 juillet dernier. La société BASEROLO accompagnée de la société DEBERNARD sont venues sur place pour effectuer un chiffrage au plus près pour la partie création de fontaine et installation de la pompe.

Monsieur le Maire présente donc aux Conseillers, les devis reçus en Mairie pour ses deux parties à savoir :

- Devis Entreprise BASEROLO (réalisation fontaine modèle 3) pour un montant de 21 082 .85 € TTC
- Devis Entreprise DEBERNARD (pompe et raccordement en eau) pour un montant de 7 117.19 € TTC

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'assurance avait dédommagé la Commune, suite au sinistre avec l'ancienne fontaine, en versant le somme de 9983€. Et qu'une demande a été transmise aux Petites Cités de Caractère afin obtenir une subvention pour la réalisation de ce nouveau projet.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Après délibération et vote à main levée, le Conseil, décide à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise BASEROLO pour un montant de 21 082.85 € TTC et le devis de l'entreprise DEBERNARD pour un montant de 7 117.19 € TTC.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEML

Le Comité syndical du SIEML, s'est réuni en juin dernier et a adopté de nouveaux statuts visant, d'une part à clarifier et mettre à jour les domaines de compétences et les attributions du syndicat, et d'autre part à actualiser et parfaire à la marge la gouvernance territorialisée issue des réformes de 2016 et 2019.

La forte diversification des activités du syndicat opérée depuis une dizaine d'années les incite à régulièrement mettre à jour les statuts.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord pour la mise à jour de ses statuts.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil, décide à l'unanimité, d'accepter la modification des statuts du SIEML.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Informe le conseil que la Commune a adhéré à l'application Panneau Pocket, qui permettra aux habitants d'être informés des événements, des manifestations et alertes sur le village. Les habitants auront la possibilité de télécharger l'application sur leur téléphone et de choisir la Commune de Turquant pour avoir les éléments. Cette adhésion a coûté à la Commune 230€ pour l'année (une réduction de 50€ a été appliquée pour les membres de l'association des Maires Ruraux de France, dont fait partie Monsieur le Maire)
- Informe que les travaux de voirie ruelle du Ponceau et rue de la Bédaudière (partie haute) auront lieu fin octobre début novembre.

Monsieur Patrick BECK :

- Fait un bilan de la soirée « feu d'artifice » du 13 septembre dernier. Tout s'est très bien déroulé malgré les conditions météorologiques peu favorables, qui n'ont pas permis d'avoir un maximum de personnes présentes. Monsieur BECK remercie les bénévoles pour l'organisation de cette soirée. Une nouvelle édition sera prévue au budget 2026, en gardant la date du vendredi avant la fête nationale du 14 juillet et en faisant appel à la même entreprise. En revanche la partie buvette sera gérée par une association de la Commune.
- Informe qu'un avis a été demandé à Monsieur ROS architecte des Petites Cités de Caractère, concernant la mise en place de nouveaux panneaux signalant les artisans et viticulteurs ainsi qu'un panneau d'accueil à l'entrée du bourg. Monsieur ROS est favorable aux couleurs des nouveaux panneaux, en revanche il est moins enthousiaste concernant le panneau d'accueil, il souhaiterait un visuel plus dynamique.

Monsieur Patrick BECK s'est donc rapproché du PNR pour avoir une aide pour la création de ce panneau. Le marché étant terminé, le PNR ne peut plus proposer à la Commune ce soutien. En revanche le Parc Naturel

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Régional est en réflexion sur une nouvelle signalisation et propose à la Commune de se rattacher à cet appel d'offres pour 2026.

Par ailleurs, le Parc Naturel Régional a également un projet concernant la réhabilitation du port à Turquant afin d'éviter le camping sauvage et que ce lieu redevienne complètement naturel.

- Informe qu'une marche citoyenne « Plogging » est organisée par la Commune le samedi 11 octobre prochain à partir de 9h30 avec un café de bienvenue et un verre de l'amitié à la fin de cette matinée. Monsieur BECK demande aux conseillers d'en parler autour d'eux pour avoir le maximum de participants. Kyrielle fournira le matériel pour cette matinée.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL :

- Informe que des déchets sauvages sont présents le long de Loire. Monsieur le Maire répond qu'ils ont été ramassés.
- Informe que la mise en place du ramassage des déchets verts tous les lundis par les agents techniques fonctionne très bien.

Madame Marinette BRELIÈRE :

- Informe qu'il y a également des déchets sauvages au niveau de la maison de vignes à l'entrée du bourg.

INTERVENTION DE PERSONNES EXTERIEURES

Monsieur Thierry BOUREAU :

- Informe que les chemins communaux, malgré plusieurs demandes, ne sont toujours pas nettoyés.
- Informe que, comme tous les ans, le propriétaire du terrain à la sortie de Turquant, dépose les rafles de raisins sur le talus appartenant à la Commune.
- Demande à ce que le Courrier déposé par les habitants du Val Hulin soit donné en lecture aux membres du Conseil Municipal – Monsieur le Maire informe les élus de ce courrier et en donne lecture. Ce document relate le mécontentement des habitants du Val Hulin concernant l'entretien de leurs rues.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

CLÔTURE DE SÉANCE : 20h30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le lundi 27 octobre 2025

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

*Donne procuration à Alexandre SAINT
PAUL*

Patrice CHESNEAU

Donne procuration à Patrick BECK

Anaïs DASSONVILLE

Absente

Kévin DASSONVILLE

Alexandre SAINT PAUL

Christian GALLÉ

Grégoire REBEILLEAU

Didier LE ROUZIC

Donne procuration à Sylvie NAULIN

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ